



126/2020

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **33**
Nombre de votants : **38**
Date de convocation : **18/11/2020**

L'an **Deux Mille VINGT** le **26 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : RAM: CONVENTION MISE A DISPOSITION
LOCAUX FOURQUES**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL , BOURRAT, BATARD, LEMORT, ADROGUER-CASASAYAS, MALHERBE, RAYNAL, MON, CAZENOVE, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

F.CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
A.LELAURAIN (Villemolaque) à R.ATTARD
Y.BARBE (Villemolaque) à T.VOISIN

Absents:

R.BANTREIL (Brouilla)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 15 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

126/2020

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LA COMMUNE DE FOURQUES :
MISSION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres, permettant d'exercer dans le cadre de ses compétences, des prestations de services hors territoire intercommunal,

VU le recueil de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes des Aspres et notamment la définition des compétences optionnelles en matière d'actions sociales d'intérêt communautaire en direction des enfants

Le Président **PRECISE** que dans le cadre des activités du Relais Assistantes Maternelles, des séances d'ateliers pratiques à destination des professionnelles et des enfants qu'elles ont sous leur garde, sont exercés de façon délocalisées, sur plusieurs communes.

Au regard des demandes et des besoins, il est proposé d'élargir ces interventions sur la commune de FOURQUES.

IL EXPOSE que pour exercer ces missions dans les conditions favorables, les locaux mis à disposition dudit service et les conditions d'utilisation sont à définir par convention avec la Commune de FOURQUES.

IL PROPOSE au Conseil d'approuver la convention de mise à disposition de locaux telle que le projet est annexé.

Le Conseil Communautaire,
Oùï l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le principe de la mise à disposition des locaux nécessaires à l'exercice des missions du Relais Assistantes maternelles par la Communauté de Communes des Aspres sur la commune de FOURQUES, du 1^{er} septembre 2020 au 15 Juillet 2021.

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Président à signer la convention définitive à intervenir avec la commune précitée.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE